

**Lycée Paul Moreau**  
51 Chemin Bras-Panon  
97412 Bras-Panon  
Tel : 0262516161 Fax : 0262515134

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/04/2017**

### **I - Ouverture de la séance**

En ce jour du 25/04/2017, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme la Proviseure.

La séance commence à 17 h 30.

Sont absents et excusés :

Mme LE MERRER Yolande remplacé par M. LUDEL Jean-Philippe, Mme HELILOU Farida,  
M. MAINFROI Thierry (CPE), M. VIEYRA LESOT Ruffine.

Sont absents et non excusés :

Mme ARZAL Sophie, Mme CASIMIR Marie-Ella (BTSEEC2), M. FOUASSIN Stéphane,  
Mme JAVARY Corine, M. LAURENS Benoit, M. MAILLOT Serge (TSSVT), Mme MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie, M. PARINET Nicolas (1SSI), M. TAMBON Yves.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 18 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par M. MAILLOT, que nous remercions.

Mme FERNANDEZ et l'élève Maxime FERNANDEZ arrive après le début de la séance, leurs votes compteront à partir du point 3.

### **II - L'ordre du jour**

#### **Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration**

Le précédent PV du CA du 16 février 2017 est adopté à la majorité moins une abstention.

#### **Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil**

Concernant l'ordre du jour du présent conseil, les points suivants sont ajoutés :

Point 6 : DBM pour vote.

Point 8 : convention d'accueil d'adultes Mauriciens à l'internat.

Point 9 : 8 questions diverses.

Le projet d'ordre du jour en 9 points est adopté à l'unanimité.

Il devient donc l'ordre du jour.

### **Point N° 3 - Compte financier 2016**

#### **3 - 1 - Présentation du compte financier 2016**

Madame la Présidente du conseil remercie Mme SITALAPRESAD, Agent Comptable de notre EPLE et ses équipes ainsi que Mme REAME pour le travail effectué tout au long de l'année et plus spécialement pour celui qui consiste à préparer et présenter le compte financier.

Mme REAME présente le compte financier à l'aide d'un power point, après avoir rappelé les principes généraux de ce dernier.

#### **3 - 2 - Compte financier sur chiffres**

M.LUDEL fait remarquer que la taxe d'apprentissage perçue est basse.

Mme REAME répond que depuis 2 ans, il y a eu une modification d'affectation de cette taxe et chaque établissement a vu sa taxe d'apprentissage diminuer.

Nous cherchons à garder contact avec les entreprises afin de les inciter à nous verser cette taxe.

Mme la Provisoire invite les membres du conseil à se prononcer sur le compte financier sur chiffres.

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **3 - 3 - Affectation des résultats**

Le conseil d'administration vote également l'affectation des résultats.

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Point N° 4 - Convention TIPI**

TIPI est une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques.

Le conseil vote pour donner l'autorisation à Mme la Provisoire de signer cette convention.

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 5 - Décisions Budgétaires Modificatives n°1 à 5.**

Mme REAME présente, pour information, 5 DBM.

### **Point N° 6 - DBM pour vote : prélèvement sur fond de roulement : achat remorque**

L'établissement souhaite se doter d'une remorque suffisamment grande pour, d'une part, l'évacuation des déchets et d'autre part, les sorties avec vélos. L'accord pour un prélèvement de 2200,00€ sur les fonds de roulement pour l'acquisition d'une remorque est demandé au conseil d'administration.

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 7 - Point sur le TRMD/postes**

Madame la Présidente effectue un point de situation afin d'informer les membres du conseil de l'avancée pour les ajustements de postes année 2017-2018.

### **Point N° 8 - Convention d'accueil d'adultes Mauriciens en formation à l'internat**

Le GRETA souhaite savoir si, sur les vacances d'octobre 2017, il est possible d'accueil des adultes Mauriciens à l'internat du Lycée.

Ceux-ci sont présents sur le sol Français pour se former professionnellement, en atelier.

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

Les membres du conseil donnent leur accord, à condition que des règles soient énoncées clairement dans la convention, concernant, notamment, l'entretien des locaux mis à disposition.

La délibération est adoptée.

### **Point N° 9 - Questions diverses**

#### **9 - 1 - Téléphones en salle des professeurs**

M. BLOCH, représentant des personnels enseignants, souhaite que soit officialisé l'usage du téléphone en salle des professeurs.

Madame la Présidente lui indique que le règlement intérieur va être revu. Pourquoi ne pas reprendre cette demande à ce moment là?

### **9 - 2 - Enseignements d'exploration en semestres**

M. MOUTOUSSAMY, représentant des personnels enseignants, souhaite mettre au débat, la possibilité de passer les périodes d'enseignements d'exploration (EDEX) en semestre car il semblerait qu'un trimestre soit trop court pour expérimenter dans certains EDEX.

Madame la présidente répond qu'un sondage via Google sera réalisé en ce sens auprès des intervenants en EDEX.

M. MARTY ajoute qu'il serait souhaitable également de passer la notation en SEP en semestre également.

Madame la présidente répond qu'un sondage via Google pourrait également être réalisé.

### **9 - 3 - Application de l'interdiction des savates dans l'EPL**

M. MOUTOUSSAMY, représentant des enseignants, demande si il faut renvoyer les élèves qui sont en savate deux doigts, des laboratoires.

Il existe un règlement intérieur dans lequel ce point est précisé: nous appliquons le règlement.

M. MOURGAPAMODELY représentant des enseignants explique que lorsqu'il renvoie un élève pour cette raison, la vie scolaire le ramène.

C'est un point à revoir avec la vie scolaire.

### **9 - 4 - Application de l'interdiction de stationner dans les coursives**

Le même problème que le point précédent est soulevé concernant le stationnement dans les coursives.

Il est rappelé que chacun doit intervenir si il constate un manquement au règlement intérieur. Tout un chacun peut demander aux élèves de se déplacer, de se lever si ils gênent...

L'application du règlement intérieur est de la responsabilité de chacun.

### **9 - 5 - Mutualisation des ressources pédagogiques**

M.MOUTOUSSAMY souhaite savoir si les ressources peuvent être mutualisées.

M.LUDEL, précise, à juste titre, que si il s'agit de matériel très spécifique, lié à la spécialité, on ne peut pas mutualiser.

Monsieur CAZANOVE, DDFPT, explique que lorsque le matériel est commun à deux disciplines, une concertation est nécessaire et priorité sera donnée à la discipline qui a acquis le matériel si les besoins sont simultanés.

### **9 - 6 - Notation EDEX**

M. MOUTOUSSAMY, représentant des enseignants, souhaite savoir si les EDEX peuvent être notés.

La réponse est que les EDEX doivent être évalués et à minima, une appréciation portée sur les bulletins scolaires.

En revanche, la note, si elle existe sous cette forme, est coefficientée zéro, car elle ne doit pas être comptabilisée dans la moyenne de l'élève.

### **9 - 7 - Planning gestion livres élèves**

Mme FERNANDEZ, représentante des parents d'élèves, souhaite connaître les échéances de fin d'année, pour le ramassage des livres.

Madame la présidente lui explique qu'elle a rencontré une représentante de sa fédération quelques jours auparavant et lui a donné, oralement, les dates.

En tout état de cause, un planning de fin d'année sera donné à chacun. Patience.

### **9 - 8 - Gestion des élèves à l'inter-cours**

Mme MEURGUES, représentante des enseignants, souhaite savoir comment gérer les élèves à l'intercours des TP (1h30).

A l'interclasse, les professeurs restent responsables des élèves jusqu'à leur prise en charge dans le cours suivant.

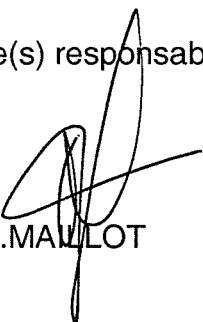
Pour ce moment inter-TP, les élèves sont en pause, et à ce titre, c'est la vie scolaire qui doit les prendre en charge.

Par contre, il faut leur rappeler que d'autres sont en cours, donc, les élèves ne doivent pas se "promener " dans l'établissement et rester dans la cour centrale.

### **III - Conclusion**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18 h 50.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes



M. MAULOT

La Présidente



Mme VALLEPIERRE